



**Extrait du registre  
des délibérations de la commune du Grand-Lucé  
séance du 12 Décembre 2022**

L' an deux mil vingt deux et le douze Décembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie, sous la présidence de Pascal DUPUIS, Maire.

Présents : M. DUPUIS Pascal, Maire, Mmes : BERNARD Chantal, BRIFFAULT Anaïs, CHARTIER Sylvie, ROLLAND Nelly, MM : BARRIER Alain, BREBION Patrice, LECLERC Jean-Yves, LEONARD Jérôme, PLOUSEAU François, RICORDEAU Sébastien

Absent(s) : Mme THIBOUS Françoise

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme OSTER Béatrice à Mme ROLLAND Nelly, MM : GUET Patrick à M. LEONARD Jérôme, MARECHAL Claude à M. BREBION Patrice, PIGNON Jean-François à M. DUPUIS Pascal

Excusé(s) : Mmes : AUBERT Isabelle, RENARD Caroline, VENTUJOL Maryline

Mme ROLLAND Nelly a été élu(e) secrétaire

Nombre de membres

- En exercice : 19
- Présents : 11
- Votants : 15

Date de la convocation : 5 Décembre 2022

Date d'affichage : 5 Décembre 2022

**RÉF : D2022-102**

**OBJET DE LA DELIBERATION : RÈGLEMENT AIDE COMMUNALE VITRINES COMMERCIALES**

**Objet : FACADES COMMERCIALES – MISE EN PLACE D'UNE AIDE A LA RENOVATION DES VITRINES COMMERCIALES**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu la délibération n°2022-074 du 26 septembre 2022 par laquelle le conseil municipal a approuvé la mise en place d'une aide financière à la rénovation des vitrines commerciales ;

Le Maire expose :

Dans le cadre de sa politique de redynamisation du centre-ville, la commune du Grand-Lucé souhaite mettre en place une aide à la rénovation des vitrines commerciales afin de favoriser la modernisation des devantures commerciales et insuffler une nouvelle dynamique commerciale en centre-ville.

Ce dispositif intéresse les entreprises commerciales, artisanales ou de services, propriétaire ou locataire d'un local à usage d'activité professionnelle, dont la vitrine commerciale est visible depuis l'espace public, situé sur la commune du Grand-Lucé.

La liste des travaux subventionnable est inscrite dans le règlement annexé et concerne l'embellissement de la vitrine de la surface de vente.

La prise en charge peut aller jusqu'à 20% du montant TTC des travaux subventionnables et de la maîtrise d'œuvre. Un plafond de subvention est fixé à 2000 € TTC.

Le règlement annexé précise les conditions d'attribution de l'aide financière à la rénovation des vitrines commerciales et les modalités de versement de celle-ci.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **APPROUVE** le dispositif suivant d'aide à la rénovation des vitrines commerciales ;
- **APPROUVE** le règlement d'attribution de l'aide à la rénovation des vitrines commerciales annexé ;
- **AUTORISE** le versement des subventions sur production des factures acquittées par le maître d'ouvrage des travaux de réalisation après acceptation du dossier par le conseil municipal et en conformité aux prescriptions de l'autorisation d'urbanisme ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire,  
Pascal DUPUIS



A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201433-20221212-D2022-102-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2022